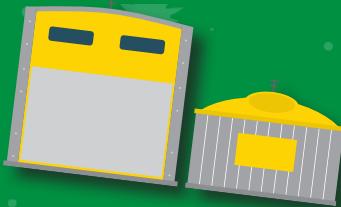


# ATTRAPE-MOI, SI TU TRIES !



Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2025,  
les lutins farceurs du tri  
t'invitent à jouer et à recycler\* !

Les lutins farceurs arrivent du Pôle Nord ... Et dès le 1<sup>er</sup> décembre, ils emménagent au SYDEVAL pour semer la pagaille autour du tri des emballages !

Chaque jour, jusqu'au 24 décembre, retrouve leurs aventures et leurs farces sur la page Facebook ou le site internet du SYDEVAL.

Et ce n'est pas tout .... Les lutins t'invitent à jouer avec eux !

Ils ont caché un copain farceur sur un des conteneurs de tri situés sur les communes de : Bonneville, Marignier, Morillon, Saint-Jeoire, Samoëns et Viuz-en-Sallaz ! Sauras-tu les retrouver ?

## A toi de jouer :

 Suis les indices publiés sur Facebook ou [sydeval.fr](http://sydeval.fr) pour t'aider à retrouver le conteneur de tri sur lequel se cache un lutin, sur la commune de ton choix !

 Prends une photo\* de toi avec le lutin caché sur un conteneur !

\*Les photos ne seront pas publiées et serviront uniquement à valider ta participation.

 Réponds à la question que le lutin te pose.

 Envoie ta photo et la réponse à la question à [contact@sydeval.fr](mailto:contact@sydeval.fr) avant le 24 décembre !

Une surprise gourmande attend les plus malins des trieurs !



Scanne-moi pour retrouver les indices sur la page Facebook du SYDEVAL ou rends-toi sur notre site [sydeval.fr](http://sydeval.fr)



# Attrape-moi, si tu tries !

## LE RÈGLEMENT DU JEU !

**Article 1 – Organisation** - Le jeu concours « Attrape-moi, si tu tries ! » est organisé par le SYDEVAL, du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2025. Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, a pour but de sensibiliser les enfants et leurs parents au tri des déchets de manière ludique et festive.

**Article 2 – Conditions de participation** - Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 11 ans, résidants sur le territoire de la CCFG, CCMG et la CC4R. La participation se fait sous la responsabilité d'un parent ou représentant légal. Une seule participation par enfant sera prise en compte.

### Article 3 – Modalités de participation- Pour participer :

1. Retrouve, à l'aide des indices postés sur la page Facebook du SYDEVAL ou sur [sydeval.fr](http://sydeval.fr), un lutin farceur sur un des conteneurs de tri situés sur chaque commune de Bonneville, Marignier, Morillon, Saint-Jeoire, Samoëns et Viuz en Sallaz !
2. Prends une photo\* de toi et du lutin (tu peux être de dos sur la photo).
3. Réponds à la question posée par le lutin.
4. Envoie la photo et la réponse à la question posée par le lutin à l'adresse mail [contact@sydeval.fr](mailto:contact@sydeval.fr), avant le 24 décembre, minuit. N'oublie pas de nous donner ton adresse postale pour recevoir ton cadeau après le tirage au sort !

*\*Les photos ne seront ni publiées, ni diffusées et serviront uniquement à valider ta participation.*

### Article 4 – Désignation des gagnants et dotation :

Un tirage au sort sera effectué, parmi toutes les participations reçues avant la date limite et les bonnes réponses aux questions posées par les lutins. Trois participants gagneront un cadeau gourmand offert par le SYDEVAL.

Les gagnants seront contactés par mail à partir du mercredi 7 janvier 2026.

**Article 6 – Données personnelles** -Les informations collectées dans le cadre du concours sont destinées uniquement à la gestion du jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en écrivant à l'adresse mail : [contact@sydeval.fr](mailto:contact@sydeval.fr)

**Article 7 – Acceptation du règlement** - La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

